



Automne Photographique en Champsaur
Forest-Saint-Julien (Hautes-Alpes) - 10 et 11 octobre 2026

Dialogue photographique

avec :

« Mon poème préféré »

A P P E L A P A R T I C I P A T I O N

« REGARDS ALPINS », association de promotion de la photographie d'auteur au sein de l'Arc Alpin, organise la 13^{ème} édition des rencontres « Automne Photographique en Champsaur » les 10 et 11 octobre 2026 à la salle polyvalente de Manse sur la commune de Forest-St-Julien (Hautes-Alpes). Cette manifestation sera ouverte gratuitement au public le samedi de 10h à 19 heures et le dimanche de 10h à 18 heures.

Participants concernés

Ces rencontres sont ouvertes à tout photographe et auteur photographe, professionnel ou amateur, et à tout autre artiste et auteur utilisant la photographie comme outil ou support, proposant des œuvres : en rapport avec le thème proposé pour cette édition 2026 abordé sous tous ses aspects possibles et imaginables : réels ou imaginaires, traitant les thématiques humaines, économiques, ethnographiques, naturalistes, scientifiques, environnementales, architecturales, historiques ... (liste non exhaustive).

Thématique proposée

L'association "Regards Alpains" organisatrice de l'Automne Photographique en Champsaur lance un appel à participation sur le thème : « **Dialogue photographique avec mon poème préféré** »

Seront privilégiés les travaux d'auteurs démontrant une réelle interprétation personnelle et originale de l'univers et des idées de l'ouvrage retenu.

Une attention particulière sera également portée à des propositions artistiques conjointement proposées par des photographes en association avec d'autres artistes (autres photographes, plasticiens, peintres, illustrateurs, graveurs, écrivains, poètes ...) **attendu que le résultat final doit être avant tout photographique.**

Exigences artistiques

Lors de l'exposition, chaque artiste devra accompagner ses œuvres des textes ou éléments qui auront guidé son inspiration et d'une note expliquant sa démarche artistique.

Il disposera de toute liberté pour choisir la forme de présentation et de mise en espace qui lui convient sachant que cet espace est le même pour tous les exposants : **3 m 50 linéaires sur grilles recouvertes de tissus noir avec deux retours de 40 cm chacun, eux-mêmes recouverts de tissus noir. Accrochage des œuvres avec chaînes, fils, crochets, aimants ... à l'exclusion de tout dispositif susceptibles d'endommager les tissus noirs.**

La sélection des artistes retenus sera effectuée par les soins de l'association « Regards Alpins » sur leur capacité à présenter une série photographique cohérente, une démarche créative et artistique en adéquation avec le thème proposé, une réelle originalité aussi bien dans la façon de traiter ce thème que dans la manière de le présenter et le mettre en valeur.

Une grande latitude dans les modalités d'expression artistique est laissée à la libre appréciation des artistes, y compris dans la possibilité de croiser le médium photographique avec d'autres techniques d'expression dans des œuvres composites (peinture, écriture, graphisme, sculpture, calligraphie, dessin ...), **la photographie devant toutefois demeurer le médium principal.**

Caractéristiques des œuvres

Sur les plans techniques, sont acceptés tous travaux, toutes techniques et tous supports dès lors que le médium photographique reste prépondérant :

- photographies numériques (retravaillés informatiquement ou non), photographies instantanées; photographies argentiques, techniques anciennes, sérigraphies, sténopés ...
- toutes recherches plasticiennes faisant appel à la photographie ou intervenant en complémentarité avec elle.

Sélection des exposants

Les dossiers de candidatures doivent être soumis à l'association "Regards Alpins" **avant le 30 juin 2026**, dernier délai.

- Au vu des dossiers de candidature reçus, un jury constitué par les soins de l'Association « Regards Alpins » effectuera une sélection des œuvres répondant le mieux au thème et aux critères détaillés ci-dessus.
- Les choix du jury sont de son entière responsabilité, et sont sans appel.

Les candidats retenus seront avisés individuellement des choix du jury, par courrier postal ou électronique, au plus tard le 30 juillet 2026. La liste de ces candidats sera rendue publique sur le site <http://regards-alpins.eu>.

Distinctions

L'association « Regards Alpins » organise pendant la durée de la manifestation une consultation du public en vue de l'attribution du « Prix du public ».

L'association « Regards Alpins » met également en place plusieurs « Prix du Jury » qui seront décernés par un jury indépendant, composé de professionnels de la photographie et de spécialistes qualifiés du milieu artistique et littéraire.

Sera également décerné un « Prix des artistes », où les artistes exposant sont invités à voter pour leurs pairs.

NB : Non dotés, ces prix sont honorifiques. Ils ouvrent toutefois la possibilité à leurs lauréats de se voir proposer des expositions de leurs travaux dans plusieurs lieux et manifestations partenaires de l'Automne Photographique en Champsaur.

Candidature

Pour voir sa candidature examinée, chaque artiste doit faire parvenir à l'association « Regards Alpins », par tout moyen à sa convenance, et **avant le 30 juin 2026**, un dossier constitué des éléments suivants :

- une note de présentation de son projet artistique, incluant les différentes références à l'oeuvre et à l'auteur qui le guident dans son travail.
- les photographies et/ou œuvres composites qu'il envisage d'exposer.
- une note de présentation biographique.
- une fiche technique précisant les besoins nécessaires à la mise en place du projet (supports, dimensions, surface, accrochage, mise en espace ...).
- son adhésion à l'association Regards Alpins (20,00 euros pour une année) et une participation de 20,00 euros aux frais de dossier et d'organisation de la manifestation (NB : ces deux montants ne seront débités que pour les candidatures retenues).
- une participation de 10,00 euros est demandée pour chaque co-exposant éventuel, au titre d'une participation forfaitaire aux frais de dossier et d'assurance.

- NB : En cas de candidature retenue un dialogue s'engagera entre l'artiste et les organisateurs afin d'adapter au mieux les besoins aux possibilités matérielles et techniques du lieu d'exposition.

Les différents documents nécessaires à la constitution du dossier de candidature sont téléchargeables sur le site <http://regards-alpins.eu>

Conditions de participation

Le participant sélectionné s'engage à :

- prendre à sa charge les coûts des tirages et supports des photos et autres œuvres et documents qu'il souhaite présenter ;
- être présent durant les deux journées de la manifestation ;
- assurer le transport, l'accrochage et le décrochage de ses œuvres.

Le participant autorise l'association « Regards Alpins » à reproduire et utiliser partiellement ou totalement ses œuvres aux seules fins de promotion et compte-rendu de la manifestation « Automne Photographique en Champsaur ».

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, l'association « Regards Alpins » se réserve le droit d'écourter ou d'annuler cette manifestation, et ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice subi par les participants.

Droits des tiers :

- Il est bien évident que la législation sur le droit à l'image s'applique sans restriction à toutes les œuvres présentées.
- En conséquence, les auteurs sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux œuvres qu'ils présentent.
- Les œuvres représentant des personnes reconnaissables, ou des biens mobiliers ou immobiliers soumis au droit à l'image, devront être accompagnées d'une autorisation dûment signée des personnes ou ayants-droits concernés.
- Si l'auteur n'est pas en mesure de fournir lesdites autorisations, il engage sa responsabilité pleine et entière.
- En aucun cas, l'association « Regards Alpins » ne pourra être tenue pour responsable en cas de litige.
- L'association « Regards Alpins » se réserve le droit, après échange avec l'artiste et demande d'explications, de refuser d'exposer des œuvres susceptibles de contrevenir à la législation générale en vigueur ainsi que sur le droit à l'image.

Vente des œuvres :

- L'exposant peut vendre ses œuvres sur place, sous sa seule et entière responsabilité, et à condition qu'elles aient un rapport avec le thème de la manifestation.
- Par souci de cohérence et de qualité de l'exposition, il est expressément demandé à l'exposant d'éviter, dans la mesure du possible, de décrocher ses œuvres durant la tenue de la manifestation, et donc de privilégier en cas de vente la réservation de l'œuvre jusqu'à la fin des rencontres. Dans ce cas, il pourra signaler clairement l'œuvre réservée par une pastille.
- Aucun pourcentage n'est prélevé par l'association sur la vente des œuvres.
- Chaque participant s'engage à être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale. L'association « Regards Alpains » ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de ventes effectuées selon des conditions non conformes à la législation en vigueur.

L'exposant certifie qu'il est bien l'auteur et le propriétaire des œuvres exposées.

Leur sélection implique de la part des candidats l'acceptation pleine et entière du présent document et des modalités de déroulement de la manifestation.

Contacts



ASSOCIATION "REGARDS ALPINS"

Le Marthouret – 54, route du Moulin
05500 LE NOYER

Site internet : <http://regards-alpins.eu>

Mel : contact@regards-alpins.eu

<https://www.facebook.com/RegardsAlpins>